

**COMMUNICATION MUNICIPALE N° 507/07**  
**Séance du Conseil communal du 5 novembre 2007**

Etat de situation - motion, pétition et vœu :

- 
- Réponse à la motion de M. P. Bonjour du 09.12.2006 : « Rétablissement du passage piétons Burquenet ».
  - Réponse à la pétition de M. R. Dumas du 07.05.2007 : « Réaménagement du bas de la route de la Conversion ».
  - Vœu de M. Cl. Weber du 07.05.2007 : « Réétudier la vitesse à 50 km/h sur RC 780 ».
- 

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et de sa convention de mise en œuvre, signée par les communes concernées le 22 février 2007, cinq secteurs intercommunaux sont appelés à définir de manière plus précise leurs objectifs d'aménagement du territoire en termes d'urbanisation et de transports.

Le secteur de l'Est lausannois, dont le territoire est constitué des quatre communes de Lutry, Belmont, Paudex, Pully et de la partie Est de la commune de Lausanne, a élaboré un concept de transports individuel et public, dont l'objectif est la maîtrise de l'augmentation de la charge de trafic individuel motorisé.

Ce concept prévoit deux mesures principales : le prolongement du raccordement autoroutier de Corsy au nouveau Port de l'Ancien-Stand à Lutry et la création d'un axe lourd de transport public entre Lutry et Bussigny. Parallèlement, des mesures d'accompagnement, telles que parkings-relais, réaménagement des espaces publics, etc, doivent être impérativement mises en place afin d'assurer le bon fonctionnement du concept.

Pour concrétiser ce dernier, un schéma directeur de l'Est lausannois (ci-après SDEL) doit être élaboré en coordination avec les instances cantonales et les sociétés de transports (TL et CFF). Un appel d'offres, dont le cahier des charges est actuellement en voie de finalisation, sera prochainement lancé par le Comité de pilotage.

Le SDEL aura une valeur de référence et de coordination pour les communes partenaires qui prendront acte du document et s'engageront à poursuivre les objectifs d'aménagement retenus.

Selon la planification actuelle, il est prévu que le futur mandataire remette son travail d'ici fin 2009.

En parallèle à cette réflexion globale, nos directions techniques conduisent une préétude relative à la mise en giratoire du carrefour du Voisinand et de l'intersection des routes de Lavaux et d'Ouchy. L'avis préalable des services cantonaux concernés a été sollicité.

- 2 -

Les aménagements projetés tranquilliseront le trafic sur l'ensemble du parcours étudié, améliorant ainsi la sécurité des usagers. Des parcours piétonniers plus aisés et la création d'une zone tranquillisée à l'est du carrefour du Voisinand réduiront l'impact visuel et favoriseront la réunification du quartier du Voisinand au bourg historique de Lutry. Il y aura lieu de maintenir la priorité des transports publics dans ce secteur. Des contacts ont déjà été établis avec la société des transports publics de la région lausannoise afin d'étudier la faisabilité d'un tel aménagement.

Compte tenu du nombre d'intervenants dans la gestion de ces dossiers, il est peu aisé d'établir un calendrier. S'agissant toutefois du carrefour du Voisinand, il pourrait être réalisé dans le courant de cette législature si les services étatiques préavisent favorablement. La réalisation de ce giratoire entraînera le déplacement en amont du passage piéton.

Pour l'instant, la Municipalité estime prématuré, compte tenu des projets futurs, de réduire la vitesse sur la RC 780 a.

Lutry, le 27 septembre 2007